



Le mot du Maire

Ce petit journal vous informe des travaux et des actions que nous menons pour la collectivité. Nous restons à votre écoute et pouvons vous apporter des informations complémentaires sur tous les sujets abordés dans ce document.

Le Presbytère

Par délibération du 8 juillet, le conseil municipal a décidé la désaffectation et le déclassement du presbytère. Un constat a été dressé par un huissier pour valider le fait que ce bâtiment est libre de toute occupation et de tous services ouverts au public. Ce bien fait maintenant partie du domaine privé de la commune. Un nouveau compromis a été signé pour la vente du presbytère le 19 septembre avec les mêmes acquéreurs. La vente se réalisera en novembre pour un montant de 140.000€ dont 8.000€ de frais d'agence immobilière.

L'association paroissiale Mouv'Relais vous accueille maintenant dans ses nouveaux locaux, 16 rue de Barbenière. Un bail a été signé avec la commune pour un loyer annuel de 1500€.

Les travaux de la Mairie de Val-de-Virieu se terminent, le déménagement de la Mairie de Panissage est prévu mi novembre. L'isolation, l'électricité, le carrelage, les plafonds, la climatisation et un chauffage central à granulés ont été réalisés. L'ensemble du mobilier et le matériel informatique seront remplacés.



A l'étage :

- un appartement a été aménagé avec une pièce de vie, deux chambres + WC et salle de bain.

-les trois pièces restantes seront utilisées pour les archives, une salle de réunion et un bureau des élus.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques et de téléphone route de Murinais ont commencé et se termineront avec la réalisation du trottoir.

Les travaux des toilettes automatiques place Henri Clavel et rue du stade sont en cours, elles seront installées mi octobre.

Nous avons changé 3 défibrillateurs (halles des sports, parking salle du peuple et mairie de Panissage), un quatrième sera installé place Henri Clavel.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va entrer dans sa phase de zonage et celui-ci devrait être arrêté avant les élections municipales de mars 2020. Des réunions publiques seront organisées.

L'adressage : vous trouverez sur la page 4 une information sur les formalités à réaliser si vous changez d'adresse. Les nouveaux panneaux et les plaques de rues seront installés par le personnel communal début octobre. Nous avons été accompagnés par la Poste dans cette mission d'adressage qui se charge de remettre les nouvelles adresses à différents organismes (cadastre, État, IGN ...).

Le Syndicat intercommunal à Vocation Unique (SIVU des écoles)

Suite à la création de la commune nouvelle de Val-de-Virieu, une modification des statuts a été réalisée. Le SIVU est maintenant constitué de 12 élus, 6 de Val-de-Virieu, 3 de Blandin et 3 de Chassignieu.

Le mot du Maire (suite)

La nouvelle répartition des charges de fonctionnement et d'investissement est maintenant la suivante :

Communes	Population	Potentiel fiscal	Nombre d'élèves	Population 20%	Elève 75%	Potentiel fiscal 5%	TOTAL
Val-de-Virieu	1585	677€	115	60.795€	235.926€	6.694€	303.416€
Blandin	144	566€	11	5.523€	22.567€	5.596€	33.687€
Chassignieu	225	652€	11	8.630€	22.567€	6.447€	37.644€
TOTAL	1954	1895€	137	74.949€	281.060€	18.737€	374.746€

Les élections municipales seront organisées les 15 et 22 mars 2020. À compter du 1er septembre 2019, la communication municipale est particulièrement encadrée. Les bulletins municipaux peuvent poursuivre leur parution et avoir un caractère neutre et informatif. Le document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable aux précédentes éditions. Les cérémonies diverses (vœux, inaugurations, fêtes locales, etc.) peuvent toujours être organisées à la condition d'avoir lieu conformément à leur périodicité habituelle et dans les conditions habituelles (ni avancé, ni retardé, ni particulièrement amplifié).

La Commune Nouvelle a son gentilé.

Le conseil municipal a validé le nom des habitants de Val-de-Virieu :

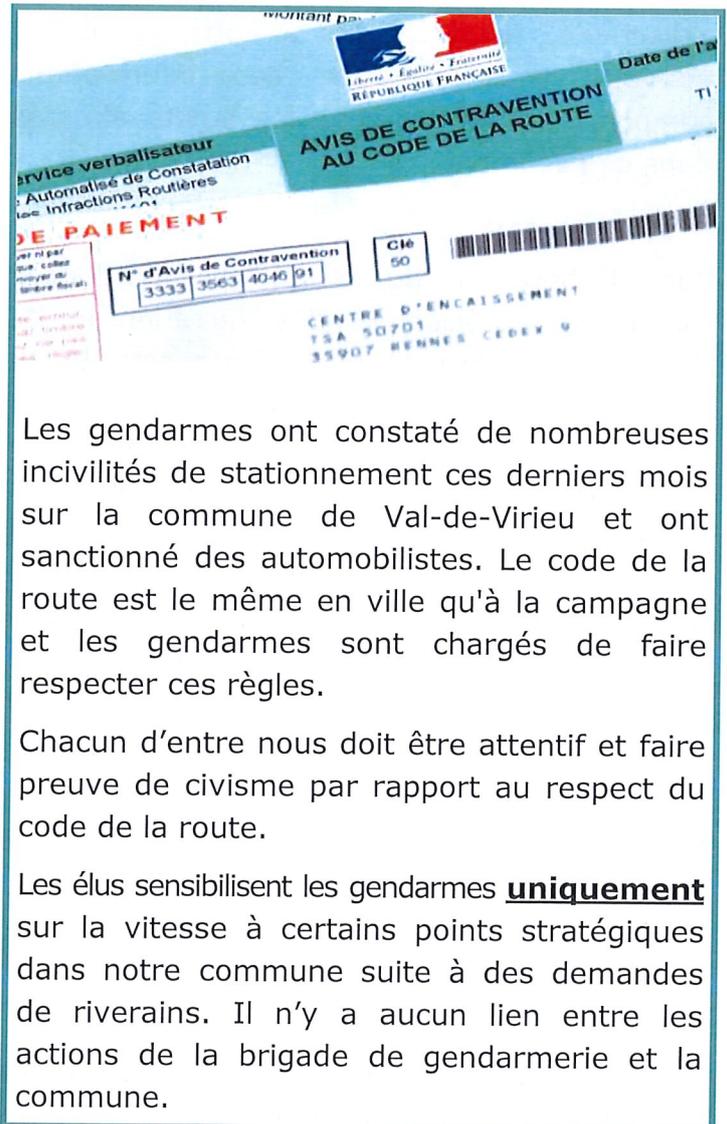
Les Vallésiennes et les Vallésiens

Le Maire de la commune nouvelle,

Daniel Rabatel

Le Maire délégué,

Michel Morel



Les gendarmes ont constaté de nombreuses incivilités de stationnement ces derniers mois sur la commune de Val-de-Virieu et ont sanctionné des automobilistes. Le code de la route est le même en ville qu'à la campagne et les gendarmes sont chargés de faire respecter ces règles.

Chacun d'entre nous doit être attentif et faire preuve de civisme par rapport au respect du code de la route.

Les élus sensibilisent les gendarmes **uniquement** sur la vitesse à certains points stratégiques dans notre commune suite à des demandes de riverains. Il n'y a aucun lien entre les actions de la brigade de gendarmerie et la commune.

Élections Municipales 2020

Un décret du 4 septembre rappelle que, pour pouvoir participer aux prochaines élections, les citoyens doivent s'être inscrits sur les listes électorales le **7 février 2020** au plus tard. Sauf exceptions.



Les journées européennes du Patrimoine 2019



LE NOM ET LE NUMERO DES VOIES CHANGENT

Guide des démarches administratives

POUR TOUS
PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION



Modifiez votre certificat d'immatriculation :

La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes(1), lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination.

Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, un changement d'état civil), avant le 31/12/2020. La demande peut se faire directement en ligne (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>) ou chez un professionnel de l'automobile habilité au SIV

Véhicule avec NUMERO IMMATRICULATION FNI

Vous effectuez un changement d'adresse sur votre carte grise de type «123 AB 01» vous basculez automatiquement dans le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et obtenez un nouveau certificat d'immatriculation (CI).

Voire demande en ligne : sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Voire demande chez un professionnel

- Le certificat d'immatriculation
- La copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance
- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Impression par vos soins ou remise par le professionnel d'un certificat provisoire d'immatriculation (validité 1 mois) en attendant la réception du nouveau CI.

- coût d'achèvement
- possible frais de prestation du professionnel
- coût de fourniture et pose des nouvelles plaques

Véhicule avec NUMERO IMMATRICULATION SIV

Voire demande en ligne : sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Voire demande chez un professionnel

- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le certificat d'immatriculation
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise (emplacement indiqué). S'il s'agit de la 4^{ème} déclaration de changement d'adresse un nouveau certificat vous sera adressé.

→ coût d'achèvement

1. Loi Macron du 16 mars 2015, relative à l'amélioration de la gestion de communes nouvelles

2. Décret n°2009-136 du 09/02/2009

Vos papiers d'identité :

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 en (P2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 en (PL) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 en (M2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°13905*03 en (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*

* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

Renseignements :

[www.service-public.fr/vosdroits.service-public.fr](http://www.service-public.fr/vosdroits/service-public.fr)

Changez votre K-bis

Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse. La démarche est gratuite.

Renseignements : tribunal du commerce / www.infogreffe.fr

Signalez votre modification d'adresse

La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal à déposer à la Préfecture

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION



Bilan forum des associations 2019

Ce forum s'est déroulé le samedi 7 septembre à la halle des sports et c'est plus de 300 personnes qui ont participé cette année à cette manifestation organisée par la commission "vie associative, animations et halle des sports" de la commune nouvelle. C'est une équipe très soudée et très motivée qui a permis de bien accueillir plus d'une vingtaine d'associations.

Il s'agissait pour nous de rendre hommage à l'ensemble du tissu associatif qu'il soit culturel, sportif, social et récréatif.

Malgré quelques frayeurs à propos des grilles d'exposition ce forum a pu finalement avoir lieu. Je tiens à remercier nos employés municipaux (secrétariat, services techniques) ainsi que les membres de la commission mais également ceux de la commission communication qui cette année a innové avec le journal des associations distribué juste avant ce forum.

A noter la présence du Sénateur D. Rambaud, de notre Conseillère Départementale S. Colussi et d'élus en fin de forum.

Plusieurs personnes ont proposé de faire ce forum le vendredi en fin journée.

Les Journées européennes du Patrimoine 2019

Ces journées du 3^{ème} week-end de septembre auront permis à 170 visiteurs de découvrir le musée histoire de la Galoche, guidés par les membres de l'association "Patrimoine de la vallée de la Bourbre". Durant une heure de présentation des collections de machines et d'objets uniques en France, les guides ont su conquérir et captiver leurs publics. A cette occasion, une visite théâtralisée fut mise en scène pour la première fois, une formule ludique destinée aux familles.

1 000^{ème} visiteur au Musée Histoire de la Galoche

Quatre mois après son ouverture début mai 2019, ce lieu atypique consacré aux chaussures à semelles de bois vient de recevoir au début du mois de septembre son 1000^{ème} visiteur. Une satisfaction, pour la municipalité de Val-de-Virieu et pour les six membres de l'association "Patrimoine de la Vallée de la Bourbre", créateurs de ce lieu de mémoire unique en France.

Le hasard de l'histoire a voulu que ce millième visiteur soit un Cannois, Gérard Papazian, venu en pèlerinage dans la vallée de la Bourbre, là où il vécut tout jeune enfant comme petit réfugié de guerre en 1943 et 1944.



Gérard PAPAZIAN

Ce 1^{er} septembre 2019, il était de passage à Val-de-Virieu, pays qu'il n'oubliera jamais pas plus que ses habitants qui l'ont hébergé. Et, comme il le dit *"Je ne les oublierai jamais, Ils m'ont enlevé la faim !..."*.

Ses hôtes reposent depuis au cimetière du village, mais 75 ans plus tard, il va leur rendre hommage à chacune de ses visites.

RESPECTER LES P.A.V.

Le SICTOM de Morestel met à votre disposition des Points d'Apport Volontaire à différents endroits de la commune. Vous pouvez y déposer vos bouteilles vides, vos journaux et cartons pliés, vos plastiques et emballages divers.

Quand les PAV sont pleins, **merci de ne pas déposer vos déchets à côté**. Soit vous trouvez un autre lieu de PAV soit vous revenez la semaine suivante !!!

Sinon nous avons des lieux qui ressemblent à cette photo.

Pensez aux employés communaux qui sont obligés de nettoyer notre **manque de civisme !!!**





ÉTAT CIVIL



*PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Natacha GOLOBINEK et
Sébastien ROULET

le 15 juillet 2019



*DÉCÈS

M. RIVIÈRE Marc
M. GRENIER Aimé
M. BOROT Henri

décédé le 16 juillet 2019
décédé le 8 septembre 2019
décédé le 27 septembre 2019

Manifestations et loisirs du dernier trimestre

Octobre

Dimanche 6

Bourse aux vêtements organisée par l'A.F.R.
Salle du Peuple de Val-de-Virieu de 08h00 à 17h00

Apéritif Diots-Frites organisé par la VUMRAC
Salle des fêtes de Blandin à partir de 10h00

Mercredi 9

Collecte de sang
Salle du Peuple de Val-de-Virieu de 16h30 à 19h45

Samedi 12

Apéro Lecture
Garage Citroën - Val-de-Virieu - 11h00

Vendredi 18

Conférence « Enfance et Attention »
Petite salle du Peuple de Val-de-Virieu à 19h00

Samedi 19

Chorales en cœur du Nord-Isère présentent
« Chorales de Saint Chef »
Église de Val-de-Virieu à 20h00
Concours de Belote du C.C.A.S.
Salle des fêtes de Panissage à 20h00

Dimanche 20

Pucier du Futsal
Halle des sports de Val-de-Virieu

Samedi 26

« HALLOWEEN » organisé par l'A.S.L.P.
Parking de l'église de Panissage à 14h00 selon les intempéries

Samedi 26 et dimanche 27

Cirque Palace vous présente
« Le Monde Merveilleux »
à proximité du Halle des sports de Val-de-Virieu

Dimanche 27

Ciné-Virieu - Film *
Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 17h00

Mardi 29 et mercredi 30

Ciné-Jeunesse - Film *
Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 15h30

Novembre

Dimanche 3

Boudins à la chaudière organisé par l'ACCA de Panissage
Préau de la Mairie de Panissage

Samedi 9

Grande fête de la Médiathèque LirenVal
Salle du Peuple de Val-de-Virieu

Lundi 11

Commémoration de l'Armistice 1918
Val-de-Virieu - Panissage - Blandin - Chélieu

Dimanche 17

Marché de Noël organisé par le Sou des Écoles
Hall des Sports de Val-de-Virieu

Vendredi 22 - Samedi 23 - Dimanche 24

Paniers solidaires du CCAS
Points de collecte: Superettes de Val-de-Virieu + Mairie

Vendredi 22

La compagnie 23h24 présente « DES AMIS FIDÈLES ! »
Théâtre. Une délicieuse comédie d'Éric Rouquette
Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 20h30

Dimanche 24

Foire de la Sainte Catherine

Bourse aux jouets organisé par l'A.F.R.
Salle du Peuple de Val-de-Virieu

Samedi 30

Téléthon
Salle des fêtes de Chassignieu

Décembre

Dimanche 1er

Marché de Noël organisé par l'A.S.L.P.
Salle des fêtes de Panissage

Dimanche 29

Ciné-Virieu - Film *
Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 17h00

Janvier 2020

Jeudi 2 et vendredi 3

Ciné-Jeunesse - Film *
Salle du Peuple de Val-de-Virieu à 15h30

(* voir panneaux d'informations lumineux)